

15 avril 2002

Bruno Roy
Comité des Orphelins et Orphelines de Duplessis
1231, rue Panet 3^e étage
Montréal, (Québec)
H2L 2Y6

Monsieur Roy,

L'heure est à la **vérité!** La souffrance des Orphelins de Duplessis doit cesser. Pas la souffrance morale; elle sera éternelle. Il s'agit de la souffrance d'une confiance trahie. L'Église a jadis trahit cette confiance, il semble que ce soit maintenant votre tour. Tout ce temps qui s'est écoulé, entraînant vers la mort des victimes qui avaient confiance en vous jusqu'à la dernière minute de leur misérable vie. Il est clair qu'avec ce temps, dans votre cas, le porte-feuille n'avait pas trop de souffrances. Connaissez-vous la définition d'un charognard? La réponse se trouve dans votre miroir.

Avant toute chose, laissez-moi vous dire que vous aviez toutes les preuves et témoignages utiles entre les mains pour agir et parvenir à une véritable justice dans le dossier humanitaire des Orphelins de Duplessis. Vous avez préféré déclarer à plusieurs reprises : « jamais je ne réglerai à rabais! », et vendre par la suite le peu de dignité qu'il restait aux victimes.

Il suffit de comparer avec d'autres dossiers criminels dans le reste du Canada pour constater à quel point les Orphelins de Duplessis sont loin de la justice et deviennent doublement victimes grâce à vos magouilles. Les victimes de la stérilisation d'Alberta qui regroupaient environ 3000 personnes, n'ont pas craint de crier les crimes faits envers eux de **1928** à 1972. Elles ont d'ailleurs reçu individuellement 150 000\$ et madame Muir en a reçu 300 000\$. Dans le même ordre d'idée, il y a les victimes de Mont Cashel qui ont reçu des indemnités individuelles allant de 150 000\$ à 500 000\$, et ce, sans que les victimes n'aient été étiquetées débiles mentales profondes... Rappelez-vous aussi des orphelins de Kingclear au Nouveau-Brunswick qui eux, ont reçu individuellement 120 000\$ d'indemnisation. En fait, chaque Orphelin aurait dû recevoir un montant fixe tout comme les victimes du Dr. Ewen Cameron, au Allan Memorial Institute, un pavillon de l'hôpital Royal Victoria de **Montréal**, qui ont reçu 100,000\$ chacun en 1998 du fédéral.

L'avantage de toutes ces victimes était peut-être leur porte-parole! Effectivement, je suis d'avis que les Orphelins de Duplessis n'ont pas judicieusement choisi le leur; ils ont été rapidement impressionnés par le langage élaboré et les nombreux diplômes de l'un de leurs congénères.

Il est certain que quelques Orphelins se sont impliqués plus que d'autres. C'était le cas de M. Fernand Devault, de Granby, qui possédait environ 2000 photos, 228 cassettes vidéo, 10 cassettes audio, des tonnes de coupures de journaux, de documents et d'archives sur les Orphelins de Duplessis. Ayant assisté à ses funérailles, vous n'êtes pas

sans savoir qu'il est décédé dernièrement. J'ai reçu une cassette audio avec un témoignage de M.Devault qui devrait vous intéresser. J'ai su qu'il y avait plusieurs copies de ce témoignage en circulation. Il paraît étrange que depuis le 22 janvier 1998, personne n'ai vu les fameuses archives ou n'ai pu les consulter au besoin, comme il avait été établi avec M.Devault. Elles ont simplement disparu, ce qui ne semble pas vous inquiéter. D'ailleurs, après que le *Journal de Montréal* du 11 février 2002 ait énuméré les possessions importantes de M.Devault, quelle n'a pas été ma surprise de lire et constater dans celui du 17 février 2002, votre hypocrisie manifeste : « Fernand tenait en quelques sortes les racines du groupe. Si tous les Orphelins étaient comme lui, la cause serait beaucoup plus avancée. » Est-ce pour cela qu'après 1998, les réunions du comité étaient toutes à huis clos et que vous n'y permettiez plus la liberté d'expression et d'opinion, prêt à faire intervenir la police au besoin contre des Orphelins vous mettant quelques peu dans l'embarras par leurs franches questions! Je suppose que M.Devault avait filmé quelques scènes qui ne vous plaisaient pas; qui vous seraient embarrassantes aujourd'hui! Écoutez M.Roy, vous avez acheté toutes ces archives à M.Devault en 1998, et avec l'argent du comité des Orphelins de Duplessis en plus, alors les victimes ont le droit de savoir ce que vous en avez fait.

M.Roy, vous avez beaucoup trop soif de pouvoir et de richesses pour mener ce dossier vers la justice. Aujourd'hui vous avez les mains très sales, trop sales pour continuer à agir comme bon vous semble dans le dossier. Il n'est pas difficile de s'imaginer que certaines vidéocassettes vous positionnaient en conflit avec le dossier des Orphelins de Duplessis et qu'il valait mieux pour vous la disparition de celles-ci!

Trop souvent, j'aurais voulu parler à la place de vos balbutiements, crier au lieu d'être incertain, prendre la place et la parole au nom de la justice et de la vérité, au lieu de se contenter d'écouter. D'après le point 5.2 de notre charte, votre mandat de Président du comité vous engage à défendre les victimes, ce que vous n'avez jamais fait. Que faites-vous, M.Roy, des torts inavoués de l'Église et de la Médecine? Que faites-vous des étiquettes de débilité mentale profonde qu'ont chaque victime, ce n'est soudainement plus important? Ces registres d'états civils et médicaux n'ont jamais été corrigés, alors qu'il s'agissait d'un des points les plus importants pour les victimes. Vous n'avez rien négocié, voilà la simple et désolante vérité. Pourquoi n'avez-vous jamais demandé un montant d'argent clair et précis? Vous avez agi de sorte que les victimes n'aient pas l'air de savoir combien valent tous ces actes criminels faits envers eux, vous avez agi afin que les journalistes se désintéressent de la cause... Vous n'avez pas insisté pour qu'il y ait reconnaissance des torts dans la cause, ni pour qu'il y ait une enquête publique, que l'on

demande pourtant depuis le début au comité. Et comme vous le mentionniez à ma femme dans votre lettre du 18 août 1998 : « Madame, c'est avec une peine profonde que j'ai lu votre lettre du 3 août dernier. Comment en êtes-vous arrivée à de telles suppositions qui font que vous mettez en doute mon intégrité dans l'exercice de mes fonctions au COOID? **Je sais que vous n'êtes pas la seule à m'attaquer sur tous les fronts ; je pense à Hervé Bertrand, à Lucien Landry, à Jacqueline Rathier, et à certains autres.** ». Non ce n'est pas la seule qui veut faire valoir ses droits, mais qui se fait mettre des bâtons dans les roues. Ma femme a fait sa plainte au criminel aux policiers Pierre-René Dubois et Denis Richer, qui sont venus à la maison, pour crimes contre la personne : elle a subi des attouchements sexuels de 12 à 14 ans, plusieurs sévices dont le port de la camisole de force, mise en cellule, bains d'eau glacée, attachée directement sur un lit de fer, port d'un collet autour du cou, prise obligatoire de médicaments expérimentaux, fouettée, faussement étiquetée débile mentale profonde et internée illégalement dans un hôpital psychiatrique. Et il est impératif de savoir qui est enterré derrière l'hôpital St-Michel Archange, puisqu'une chose est certaine, ce n'est pas la mère de ma femme, Clara Méthot. Vous avez toujours tenu ce sujet pertinent dans l'ombre. Et lutter pour une enquête publique n'est pas vraiment votre but.

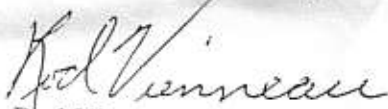
Il y a environ trois semaines, un Orphelin de Duplessis du nom de Sylvio Albert Day qui a été illégalement interné pendant 8 ans à St-Jean de Dieu, m'a confié son audio-témoignage, un témoignage bouleversant puisqu'il a été forcé de travailler 2 années au *vestiaire des morts* de cet hôpital. Il a donc vu plusieurs choses dont la gravité est presque indescriptible. Ce témoignage à lui seul vaut vraiment la peine qu'ait lieu une enquête publique. Cet Orphelin, au téléphone, me paraissait heureux de vous avoir, à vous et Me Yves Lauzon, donné une copie de ce tragique et utile témoignage; comme s'il s'attendait à obtenir justice grâce à vous! Il est très grave que vous et Me Lauzon n'avez pas dénoncé les multiples actes criminels contenus dans ce témoignage choc. C'est même criminel de votre part.

Monsieur Roy, soyez certain que le Premier Ministre du Québec Bernard Landry prendra connaissance de ce témoignage troublant ainsi que de celui de M. Fernand Devault, car le dossier des Orphelins de Duplessis n'est pas clos et ne le sera pas sans une indemnisation équitable et respectueuse. M. Roy, le seul et unique montant d'argent documenté et justifiable pour le dossier est celui que notre avocat Robert Fauteux avait chiffré à 1,4 milliards de dollars; ce que vous et l'avocat Lauzon n'avez jamais considéré. Et aujourd'hui, le gouvernement se permet d'investir des milliards pour des barrages dans le Grand Nord, se vantant d'avoir acheté la paix aux Orphelins de Duplessis pour 10 000\$! Alors vous, vous acceptez qu'il n'y ait aucune reconnaissance des torts de la part du gouvernement, de l'Église et de la Médecine et vous vous contentez, pour les victimes, d'une aide financière minimale du Programme de Réconciliation! Finalement, il n'y a qu'à vous que c'est profitable. De plus, vous n'aviez pas à vous battre pour émettre votre opinion sur la carte santé du Québec, au nom des orphelins, vous aviez à vous battre pour faire corriger les mauvais diagnostics médicaux des orphelins, comme ça, il n'y aurait aucun problème de carte pour eux.

Ce que ma femme veut, c'est un certificat estampé par le gouvernement du Québec, ainsi qu'un certificat estampé par le Collège des Médecins et Psychiatres du Québec, tous deux confirmant qu'elle n'a jamais été débile mentale profonde. Elle veut la reconnaissance des torts de la part de l'État, l'Église et de la Médecine ainsi que les compensations financières justifiées qui confirmeront cette reconnaissance.

Tant et aussi longtemps que le dossier ne sera pas traité dans son véritable contexte, celui de **crimes contre l'humanité**, les Orphelins de Duplessis ne retrouverons jamais leur citoyenneté.

Il est franchement temps pour vous, l'avocat Yves Lauzon, Carlo Tarini d'Impact Communication Marketing et Eugène Bazinet, le trésorier et secrétaire du comité (aussi directeur des deux SAQ d'Anjou), d'être retiré du dossier et de tout ce qui le concerne. Trop de fraude, trop de lâcheté et trop d'incompétence. Laissez maintenant les victimes tranquilles, elles ont déjà assez perdu de temps à cause de vous. J'ai honte pour vous.



Rod Vienneau
779, Précieux-Sang
Joliette, Qc
J6E 2M8
1-(450)-756-4253

C.C. :

- Bernard Landry, Premier Ministre du Québec;
- Commission de Droits de la personne du Québec;
- Citizen Commission on Human Rights (CCHR);
- Jean Charest, Chef de l'Opposition;
- Madeleine Bélanger, députée de Compton-Mégantic;
- Le journal *La Presse*;
- Le journal *Le Devoir*;
- Marie-France Cardinal, *Journal de Montréal*;
- Télévision, TQS;
- Télévision CFCF12;
- Monique Gagnon Tremblay, députée de St-François;
- Monique Jérôme Forget, députée de Marguerite-Bourgeoys;
- Julie Boulet, députée de Laviolette;
- Diane Leblanc, députée de Beauce-Sud;
- Hervé Bertrand, ancien président du comité des Orphelins de Duplessis.